



## ANALYSE et SYNTHÈSE QUALISPORT

### Sur thématiques développées lors de la RENCONTRE QUALISPORT

#### Collectivités territoriales et Mouvement sportif : politiques sportives 2013-2014

Par Bernard Ponceblanc, Président Commission Equipements sportifs, Cnosf

#### Perception et impact de la qualification d'entreprise

Étude réalisée par institut Cohda Séverine Goasguen

#### Droit des marchés publics et certificats de qualification professionnelle

Par Cyril Laroche, Avocat

### LE SPORT EN FRANCE Bernard Ponceblanc, Cnosf

Spécificité de la France quant à la structure du secteur Sport :

- ♦ attribution d'une délégation de missions de service public à des fédérations sportives avec prérogatives de puissance publique ;
- ♦ les collectivités territoriales propriétaires des 3/4 des installations sportives qu'elles financent à plus de 80% ;
- ♦ nouvelles politiques relatives au financement des infrastructures sportives :

Associer les contributeurs privés aux dépenses sportives (cf discours J.M. Brun, vice-président Cnosf).

### POLITIQUES SPORTIVES 2012-2014

- ♦ acte III de la décentralisation : permettre de réaffirmer les principes fondateurs de 1982 : Libre administration locale ; Interdiction de tutelle d'une collectivité sur l'autre ; Droit à initiative ; Droit à expérimentation via la logique des blocs de compétences ;
- ♦ recommandation : créer un vrai partenariat Etat/Collectivités locales via un Haut Conseil des Territoires (instance d'expertise, négociations, dialogue) ;
- ♦ normes : urgence à les alléger : le Cnosf représente les fédérations sportives à la Cerfres (Commission d'Examen des Règlements Fédéraux des Equipements Sportifs) ; près de 400 000 normes seraient actuellement applicables ! mais maintenant toute nouvelle norme doit être examinée par la Ccen (Commission Consultative d'Evaluation des Normes).

### PROSPECTIVES/EXIGENCES QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- ♦ nouvelles orientations du Ministère des Sports ; le Ministre, Valérie Fourneyron, demande à « Favoriser la pratique du sport par le plus grand nombre ; Corriger les inégalités d'accès aux pratiques sportives et Accompagner les associations sportives sur tous les territoires »
- ♦ besoins en équipements sportifs polyvalents et exigence qualité selon une étude récente, il faudrait près de 30 000 équipements nouveaux (conférence nationale du sport du 26/3/2012) ;

Concernant ces équipements, véritables leviers pour la pratique du sport, les collectivités doivent veiller à leur qualité, c'est pourquoi un travail doit être entrepris pour valoriser les entreprises ayant des références et des compétences.

Afin d'aider les collectivités à mutualiser les équipements, un travail de concertation est indispensable entre les utilisateurs, les décideurs et celui qui réalise l'équipement. Il est urgent de s'adapter aux besoins d'exigence qualité des territoires.



## ETUDE IMPACT et NOTORIÉTÉ de la QUALIFICATION dont QUALISPORT

Séverine Goasguen Cohda

Dans le contexte économique actuel, Qualisport a fait réaliser une étude afin de mieux cerner les besoins et exigences des Maîtres d'ouvrage publics/privés, des Maîtres d'œuvre en matière d'équipements Sport & Loisir et des Entreprises qualifiées.

A partir d'un fichier de 7866 clients et entreprises, l'enquête a été mise en place par l'Institut Cohda, du 24 Octobre au 9 Novembre 2012 selon la méthode des quotas, avec interview téléphonique d'une durée moyenne de 18 minutes par interlocuteur ciblé :-Maîtres d'œuvre (Architecte, BET, Programmiste...), -Communes, Communautés de communes (Président, Dr service Sports/techniques, Adjoint au sport,...), -Entreprises Qualisport (Chef d'entreprise, Directeur, ...)

Nombre total d'interviewés : 565 sur toute la France ; taux de répondants de 7,2 %.

### Plusieurs enseignements de l'étude montrent que :

#### La perception des clients finaux et celle des entreprises qualifiées à l'égard de la qualification sont très similaires et portent sur:

- ➔ la convergence des critères d'attribution des marchés (hors le prix) liés aux références de l'entreprise et la qualité de l'offre technique,
- ➔ la qualification d'entreprise perçue comme le plus important signe de qualité et de confiance
- ➔ la qualification comme atout qui sécurise, valorise les compétences techniques métier et le professionnalisme en générant la confiance ; elle est aussi une aide à la décision en cas d'hésitation entre plusieurs prestataires (taux d'accord compris entre 72 et 91%).
- ➔ la qualification Qualisport est reconnue comme une assurance de fiabilité et de qualité qui se démarque des autres qualifications et fait référence dans le secteur Sport & Loisir ;

#### Les recommandations majeures des entreprises qualifiées portent sur :

- ➔ la recommandation de la qualification Qualisport à leurs sous-traitants (pour près de 40%)
- ➔ la valorisation de l'accréditation Cofrac (Comité français d'accréditation) obtenue par Qualisport sur la base de la norme NF X50-091, qui cautionne la transparence, l'impartialité et l'indépendance du fonctionnement de Qualisport et augmente ainsi la crédibilité de leurs qualifications.

*Un document détaillé de synthèse de l'étude sera édité par Qualisport et transmis février 2013*

# Le DROIT des MARCHÉS PUBLICS et les CERTIFICATS de QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Cyril Laroche, Avocat



**Rappel des capacités à exécuter un marché public : apporter la preuve de sa capacité professionnelle, technique et financière à réaliser ce marché** (art.52 du code des marchés publics) ; il appartient donc au pouvoir adjudicateur de contrôler si le candidat dispose de ces 3 capacités ;

## ➔ Contrôle des documents fournis :

\*le pouvoir adjudicateur peut solliciter des documents aux candidats afin qu'ils apportent la preuve de leur capacité à exécuter le marché (art.45 Code marchés publics)

\*si le candidat ne fournit pas ces documents, la candidature ne doit pas être admise (art.52 Code marchés publics)

\*toutefois, avant de procéder à l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur peut demander aux candidats de compléter leur dossier

## ➔ Documents susceptibles d'être demandés aux candidats

\*renseignements et documents fixés par un arrêté du 28/8/2006 (art.45-I Code marchés publics) ;

\*certificats de qualité ou de capacité délivrés par des organismes indépendants (art.45.II Code marchés publics) ;

## ➔ Rappel Article 45.I

Les renseignements et documents énumérés par l'arrêté du 28/8/2006 :

\*constituent une liste qui lie le pouvoir adjudicateur ;

\*sont choisis à la discrétion du pouvoir adjudicateur sous réserve que l'objet ou les conditions du marché le justifient.

## ➔ Les certificats de l'article 45.I

L'arrêté du 28/8/2006 précise notamment que peuvent être demandés :

\*des certificats de qualification professionnelle ;

\*des certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures ;

## ➔ L'Article 45-II

Le pouvoir adjudicateur peut solliciter des certificats de qualité ou de capacité établis par des organismes indépendants

## ➔ L'intérêt du certificat de qualification

Le certificat de qualification permet de présumer de la capacité tant technique, professionnelle et financière du candidat à exécuter le marché ;

Il présente l'avantage de simplifier le contrôle de la capacité des candidats.

## ➔ Les moyens de preuve équivalente

Comment un opérateur peut-il apporter la preuve de sa capacité à exécuter le marché ?

Si demande d'un certificat sur fondement de l'article 45-I :

\*des références peuvent être produites ;

\*des références ne peuvent pas être produites sauf à être fournies par un tiers indépendant (C.E, 11/4/2012, Ministère de la défense et anciens combattants)

## ➔ L'arrêt du Conseil d'Etat du 11 Avril 2012 :

Sécurise-t-il l'usage du recours aux certificats de qualification professionnelle délivrés par un organisme indépendant ?

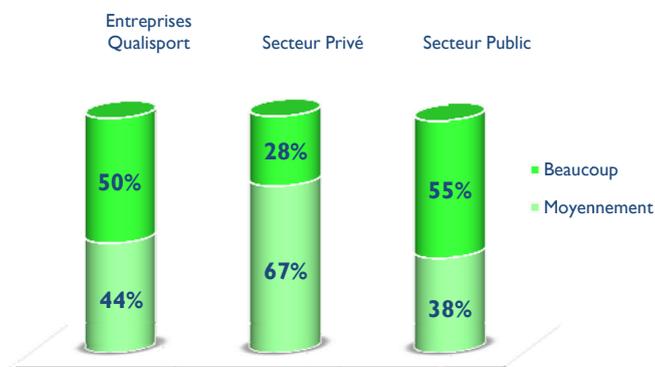
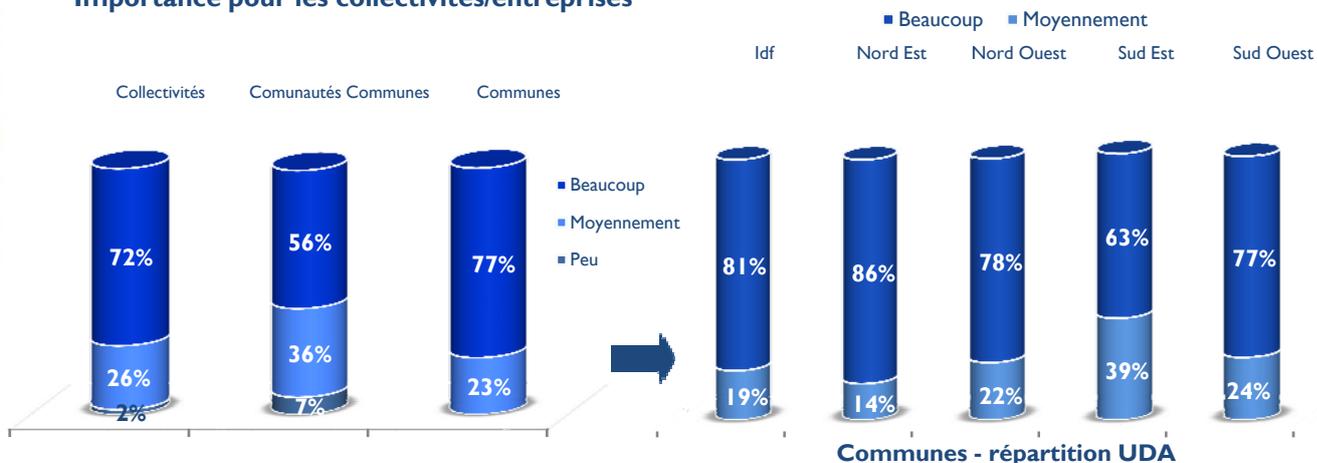
\*il incombe au candidat de fournir des références fournies par un tiers indépendant accrédité.

## ➔ Qu'entend-on par « Tiers indépendant » ?

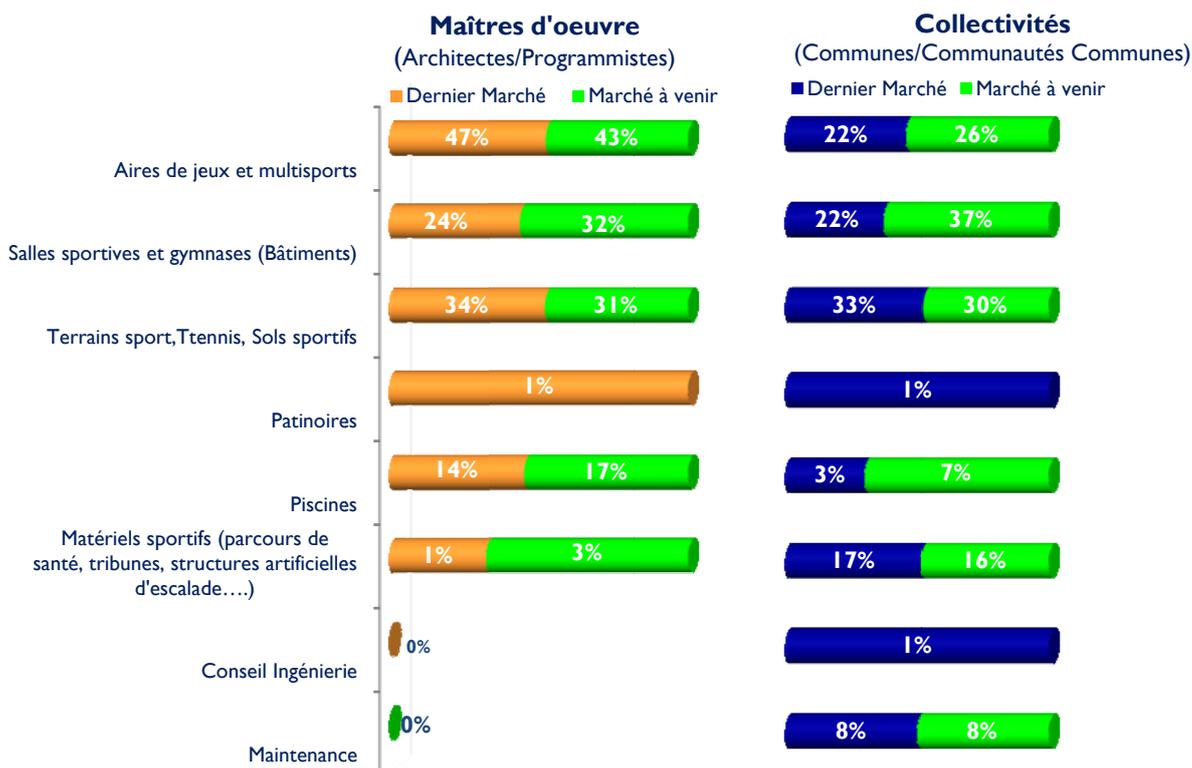
Un tiers indépendant contrôle la capacité des candidats à exécuter un marché en suivant une procédure qui présente les mêmes garanties d'impartialité que celle offertes par un organisme indépendant accrédité tel Qualisport.

## Santé du secteur Sport&Loisir

### ■ Importance pour les collectivités/entreprises



### ■ Type équipements/infrastructures et analyse des marchés et projets 2013

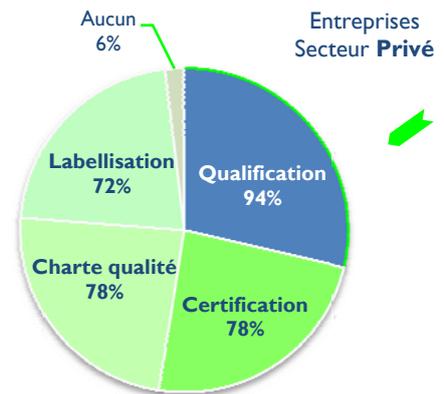
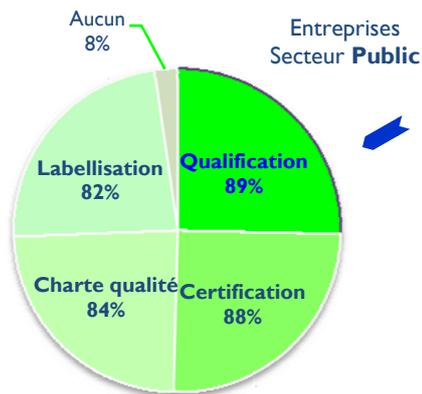
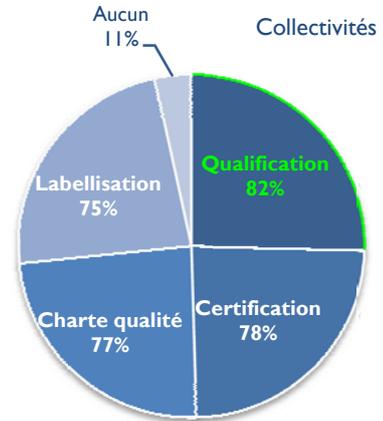
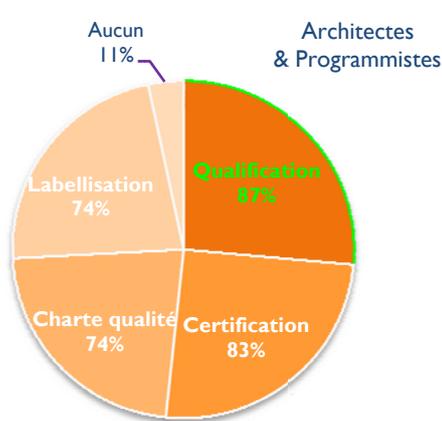




## ANNEXES

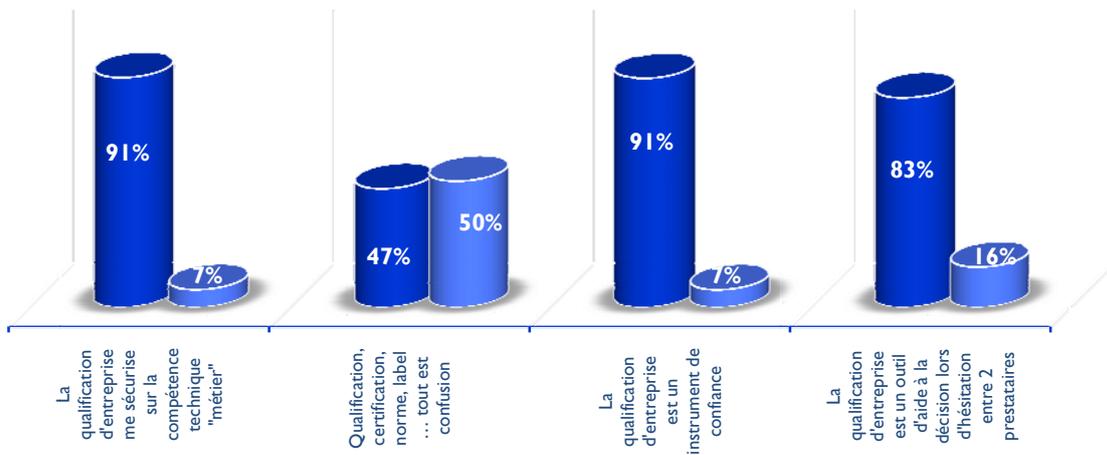
### Perception de la qualification d'entreprise

#### Influence des signes de qualité et image de la qualification d'entreprise



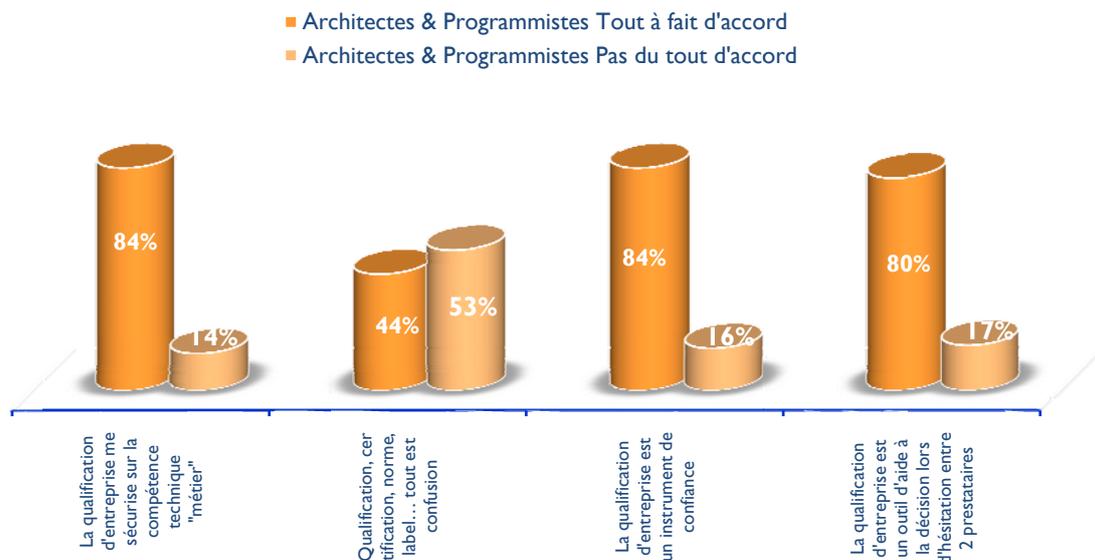
#### Image de la qualification d'entreprise

- Collectivités Tout à fait d'accord
- Collectivités Pas du tout d'accord



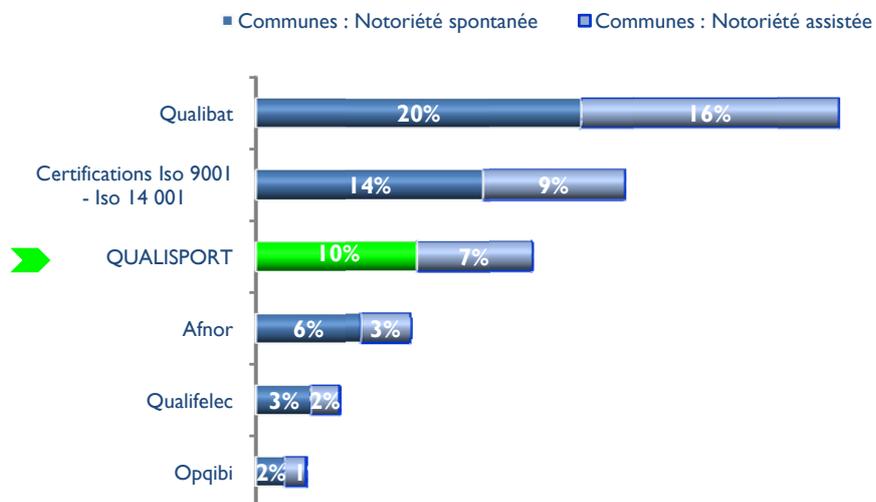
## ANNEXES

### ■ Image de la qualification d'entreprise



## Notoriété de la qualification Qualisport

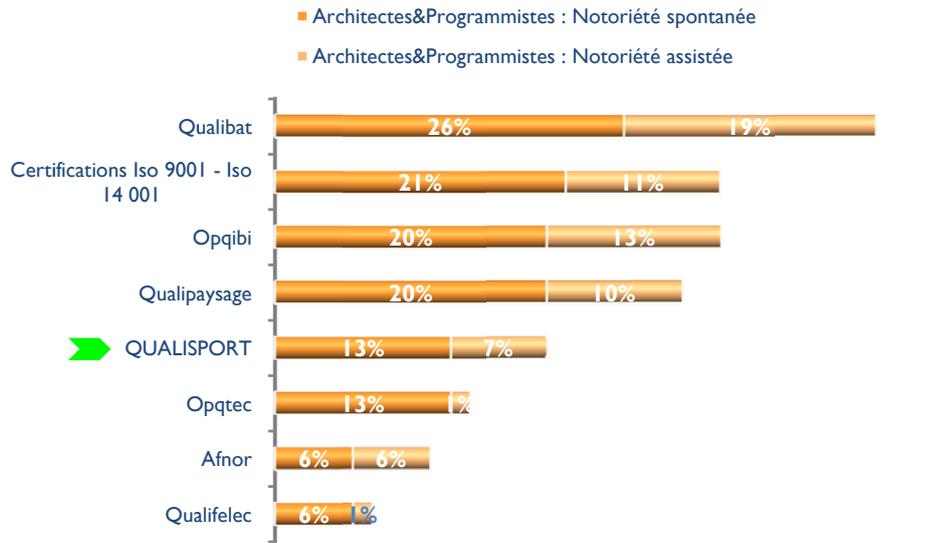
### ■ Connaissance de la marque Qualisport par les Communes





## ANNEXES

### ■ Connaissance de la marque Qualisport par les maîtres d'oeuvre



### ■ Perception de la qualification Qualisport

